



GRILLE D'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'analyse des accidents du travail peut être un moyen utile d'aide à l'évaluation des risques professionnels, et en particulier du risque de TMS.

Les accidents du travail sont rarement dus au hasard. Au contraire, c'est la plupart du temps les régulations opérées par les salariés et par les collectifs de travail qui permettent d'éviter les situations d'accident. Les accidents du travail sont donc souvent le signe que les capacités de régulation atteignent leurs limites, que les contraintes sont devenues trop fortes. C'est pourquoi il est toujours intéressant d'analyser de façon approfondie les conditions de survenue d'un accident du travail.

Analyser systématiquement les accidents du travail avec le salarié concerné

Pour réaliser cette analyse, nous proposons une grille de questionnaire ci-dessous. Elle peut être complétée par un membre du « Comité TMS » au cours d'un entretien avec le salarié concerné.

Les modalités d'utilisation de cet outil doivent faire l'objet d'une discussion au sein du CHSCT. L'enquête auprès de la victime de l'accident doit se faire dans des délais relativement courts, et être menée par un ou plusieurs membres du CHSCT, par exemple. Le salarié victime de l'accident ne doit pas le faire seul, sans accompagnement ni explication.

Une information doit permettre aux salariés de comprendre le but de cette démarche. Cependant, les associations ayant mis en place ce type d'outil ont constaté qu'il est parfois nécessaire d'attendre plusieurs mois, voire plus d'une année, avant que l'outil permette un recueil complet des éléments ayant causé l'accident. Il faut en effet que la confiance sur le but poursuivi (compréhension des causes afin d'identifier les démarches de prévention utiles, et non recherche d'un coupable) soit effective.

Enfin, cette fiche une fois remplie doit faire l'objet d'un échange, soit au sein du CHSCT, soit, à défaut, avec les délégués du personnel et/ou un groupe de travail éventuel mis en place autour des questions relevant de la prévention des risques professionnels.

L'analyse des accidents du travail doit permettre d'aborder deux dimensions de la prévention :

- l'identification des causes factuelles, accident par accident, pour enrichir le plan de prévention ;
- une vision globale, en considérant l'ensemble des accidents survenus sur une année, afin de repérer des facteurs transversaux (aménagement des salles de bains, par exemple, ou organisation du travail le week-end, ou encore surexposition de certains professionnels en fonction de leur métier...).



FICHE N° ...

GRILLE D'ANALYSE DES AT

NOM et prénom du salarié :

Sexe : F H Contrat : CDI CDD

Ancienneté dans l'établissement : ans

Fonction :

Ancienneté dans la fonction :

Cet accident est-il : Un accident de travail Un accident de trajet

Date de l'accident : Précisez : L Ma Me J V S D

Lieu détaillé de l'accident :

Heure précise de l'accident :

Circonstances détaillées de l'accident : Que faisiez-vous précisément et concrètement au moment de l'accident ? Quelle est la nature des lésions ?

.....
.....
.....

Cet accident a-t-il entraîné un arrêt de travail : Oui Non

Si oui, préciser le nombre de jours :

Etiez-vous seul(e) au moment de l'accident ? Oui Non

Utilisiez-vous, au moment de l'accident, un appareil, un produit, un véhicule, et lequel ?

.....
.....
.....

Avez-vous bénéficié de formations concernant ce matériel ou ce produit ? Oui Non

Lesquelles :

Quand :

Au moment de l'accident, y avait-il des circonstances particulières, et lesquelles ?

(Panne, retard sur le rythme habituel, salarié absent à remplacer...)

.....
.....
.....

Quel est, selon vous, l'élément sans lequel rien ne serait arrivé ?

.....
.....
.....

D'après vous, une mesure d'urgence doit-elle être prise, et laquelle ?

.....
.....
.....



Exemple d'accidents du travail dans un EHPAD

Une aide-soignante effectuant une toilette au lit s'est fait mal au dos en faisant pivoter la résidente. Elle a 9 jours d'arrêt de travail.

Une ASH a effectué un transfert du lit au fauteuil. La résidente, suite à une forte douleur dans la jambe, est déstabilisée et glisse. L'ASH la rattrape et la « coince avec le fauteuil roulant ». En se relevant, elle sent une douleur dans le dos : « Mon dos a craqué ». Elle a 12 jours d'arrêt de travail.

Une AMP a effectué un transfert du fauteuil de douche au fauteuil. L'accident n'entraîne pas d'arrêt de travail, mais une douleur dans le dos.

QUE PEUT-ON REPÉRER SUR CES SITUATIONS À PARTIR DE LA GRILLE D'ANALYSE ?

Fonction

- Pour identifier les personnels les plus concernés

Statut en CDI ou CDD, ancienneté dans l'établissement et dans la fonction, matériel utilisé et formation reçue : y a-t-il un lien entre ces accidents et l'inexpérience des salariés, ou leur manque de connaissance des résidents ?

- En l'occurrence, ce n'est pas le cas, les salariées concernées sont expérimentées. Cette information permet d'éliminer comme cause le manque d'expérience et de formation.

Jour et heure : les accidents ont-ils lieu à un moment particulier (week-end, situation de sous-effectif, prise de fonction ou fin de journée de travail, etc.) ?

- Cette information peut permettre de repérer des facteurs de risque liés à la fatigue, ou à l'isolement. Dans ce cas précis, tous les accidents ont eu lieu alors que les salariées étaient seules et en fin de service, pressées par le temps.

Lieu

- Cette information peut permettre de repérer des facteurs de risque liés à l'organisation de l'espace ou à l'équipement, si tous les accidents ont lieu dans les salles de bain par exemple.

Contexte de l'accident, travail seul ou non, circonstances particulières : activité du salarié, travail seul ou en binôme, etc.

- Ces informations permettent de repérer que dans un des accidents, la salariée faisait tout à fait autre chose (ménage), et s'est interrompue à la demande pressante du résident, qui ne l'a pas laissée appeler une collègue, pour faire un transfert.

Nature des lésions et gravité : douleur, blessure, localisation...

- Pour repérer les conséquences sur les salariés de ces accidents. Ces accidents ont tous provoqué des douleurs dans le dos. Il peut s'agir d'événements de type « goutte d'eau qui fait déborder le vase », des actes accomplis très couramment par les salariés, mais dans un contexte dégradé.

Avis du salarié sur les causes de l'accident et les solutions à apporter

- Pour associer le salarié à la réflexion sur la prévention et intégrer ses avis dans la réflexion d'ensemble menée par le Comité TMS.

Ces éléments peuvent être considérés accident par accident, mais aussi globalement sur l'année, pour permettre une analyse transversale.



Suivre l'ensemble des accidents

Au-delà de l'analyse qualitative des accidents, il est intéressant de les suivre quantitativement.

Cela peut se faire simplement, sans reprendre toutes les informations mentionnées dans la grille d'analyse.

GRILLE DE SUIVI DES AT

Fiche N°	Date de l'accident	Jour de la semaine (L-Ma-Me-J-V-S-D)	Heure	Lieu	Lésions	Nombre de jours d'arrêt de travail	Fonction du salarié concerné	CDI / CDD	Ancienneté	Matériel utilisé (précisez)
1										
2										
3										